

1-5 AVR. 2018

DECISION DG n°2018-76

Du **portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est désigné en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Monsieur Christophe GENISSET

docteur en microbiologie moléculaire et biotechnologies

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le

1-5 AVR. 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général